



Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle du 20 avril 2023

Cette Assemblée générale annuelle qui devait se tenir 79 rue de Tocqueville à Paris, avec possibilité de connexion vidéo, s'est déroulée en visio-conférence (ZOOM), en raison d'un mouvement social, essentiellement à la SNCF, contre la réforme des retraites.

Présents : Dominique CLINCKX, Yves DECALF, Christian DELATTRE, Dominique ENGALEC, Gérard LEMARINIER, Stéphane LANDAIS, Jean-Luc LEYMARIE, Laurent PARRAD, Jacques RIVOALLAN, Pierre-Paul SCHLEGEL, François THISSE, Jacques VASSEUR, Yves VERHAEGHE, Alain VILATTE.

41 pouvoirs ont été transmis au secrétariat et au président, ils seront comptabilisés pour les votes.

Notre secrétaire Madame Célia PAILLARD assiste également à la réunion.

L'Assemblée générale débute à 10h35, le président constate que plus de 10% des membres du syndicat sont présents, ou représentés, ce qui conformément aux statuts permet de valider les délibérations et décisions.

En suivant l'ordre du jour :

Rapport Moral et d'Activité 2022 : il est fait par le secrétaire général Yves VERHAEGHE. Communiqué à tous les présents, il sera envoyé à tous avec ce compte-rendu. Il n'appelle aucune remarque particulière des présents, et après vote, il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport financier 2021 et compte d'exploitation, présenté par le trésorier Gérard LEMARINIER, il sera également adressé à tous les présents, il témoigne de la bonne santé financière de notre syndicat : 335 cotisants en 2022.

20 532,00 € de recettes (dont 20 070,00 € de cotisations individuelles et 462 € de cotisations groupées du SMACR),

11 363,12 € de dépenses, le poste le plus important est le GESMED qui gère l'ensemble des questions administratives et le secrétariat, diverses cotisations, le site Internet, les frais de transports des responsables sont très faibles compte-tenu des nombreuses réunions en visio-conférences, donc abonnement à ZOOM !

Le résultat de l'exercice se monte donc à 9 168,88 €, le compte en banque au 31/12/2022 est à 25 233,64 €, le compte sur livret est à 45 106,82 €.

Bien sûr les nombreuses participations en visio-conférence ont eu un impact très bénéfique sur les comptes, pour le reste nos dépenses sont stables.

Après lecture par le président du rapport du vérificateur aux comptes José LAPCHIN, qui n'a pas pu être présent, mais lui a donné son pouvoir, lequel certifie que ces comptes semblent réguliers et sincères et propose de donner quitus au trésorier, le **vote pour à l'unanimité des présents et représentés** le confirme. José LAPCHIN signale toutefois une très légère diminution du nombre de nos adhérents (305 en 2017, 342 en 2018, 352 en 2019, 362 en 2020, 365 en 2021), et souhaite une reprise des séances d'informations sur la retraite, qui génèrent habituellement de nouvelles adhésions. Le président le confirme et insiste sur la nécessité de recruter des médecins en activité, donc de rajeunir notre syndicat.

Une courte discussion s'engage sur la possibilité de transférer le livret, très faible en intérêt, sur un autre établissement bancaire si on trouve des comptes mieux rémunérés. Ceci-dit la modestie des sommes ainsi déposées n'engendrerait pas de grands bénéfices ? !

Le budget prévisionnel prévoit des dépenses de fonctionnement stables, mais les frais de déplacements et de réceptions vont bien entendu reprendre, à suivre donc. Dans l'immédiat la bonne situation financière incite à **garder la cotisation annuelle à 66 € pour 2024 : adopté.** Alain VILATTE, qui représente le SMACR, actuellement en difficulté, demande s'il est possible d'en diminuer la cotisation, de 7 à 5 cotisations annuelles, ce qui est également adopté.

Gérard LEMARINIER souligne enfin le rôle remarquable et très efficace de Célia PAILLARD, et demande à l'assemblée de l'en remercier, et de la féliciter, ce qui est fait à l'unanimité.

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration : 4 membres du CA sont sortants et rééligibles pour 3 ans : les Docteurs LANDAIS, LAPCHIN, LEMARINIER, SCHLEGEL, 1 nouveau membre se présente le Dr Jean-Luc LEYMARIE qui avait déjà été coopté au Conseil d'Administration du 12 janvier 2023. Leurs candidatures sont acceptées et **ils sont tous élus à l'unanimité des présents et représentés.**

Il y a désormais 16 membres au CA, le président rappelle que nos statuts prévoient 15 à 18 postes, 2 restent libres ...

Actualités Retraite : présentées sous forme de power-point par le président Yves DECALF, il est joint à ce compte-rendu.

Il présente **d'abord les acquis depuis 2022** pour les retraites des médecins libéraux : augmentation de la retraite de base CNAVPL de 5,9%, qui augmente automatiquement comme le régime général ; de la retraite complémentaire CARMF de 5,2%, qui ne dépend que des décisions de cet organisme ; de l'ASV (aussi appelée PCV) de seulement 1,46% qui reste donc le point faible, même si le ministre de la Santé a promis d'améliorer ce système dans l'avenir, les syndicats souhaitent son indexation pour suivre l'inflation actuelle.

Puis la loi de « Financement rectificative de la sécurité sociale » (LRFSS) qui vient d'être adoptée, et en extrait les points essentiels : recul progressif de l'âge légal à 64 ans, 43 annuités de cotisations, maintien du taux plein à 67 ans, quelques particularités pour les fonctionnaires, planning de l'âge de départ en régime de base pour les personnes nées à partir de septembre 1961, particularités des retraites anticipées pour handicaps, invalidités, carrières longues, surcote pour les mères de familles, avec extension pour les libéraux. Cumul activité-retraite, retraite progressive, fermeture des régimes spéciaux (clause du grand-père).

Le décret permettant l'exonération des cotisations CARMF en cumul est en cours de parution, mais n'est toujours pas signé ! et les mesures d'accompagnement restent en attente.

Enfin la révision de l'assiette cotisations sociales et CSG des indépendants est prévue dans le PLFSS 2024.

Questions diverses :

Stéphane LANDAIS élu à la CNAVPL, où il remplace Yves DECALF, confirme la difficulté de cette tâche, et les relations difficiles, compte-tenu de certaines positions de la CARMF.

Jacques RIVOALLAN est pour nous un bon observateur au sein du CA de la CARMF, ou il est suppléant. Ses analyses, et celles de Dominique ENGALEC, nous sont très précieuses.

Laurent PARRAD demande si l'exonération de cotisations pour les médecins en cumul est aussi prévue pour les autres professions, Yves DECALF confirme que ce décret est réservé aux seuls médecins, compte-tenu de la situation démographique difficile de la profession, et en principe pour 1 an seulement. Par contre l'acquisition de droits en cumul par la loi retraite sera pour tous les Français.

Christian DELATTRE évoque la situation des médecins en cumul avec un emploi salarié, et la majoration des 10% à partir de 3 enfants.

Gérard LEMARINIER rappelle que bien des points sur l'ASV, dépendent du pilotage par les syndicats et la CNAM qui ne se réunissent jamais, et dont il faudrait exiger qu'un organe de pilotage existe enfin.

Fin : de l'Assemblée générale annuelle à 12heures après épuisement de l'ordre du jour.

Yves VERHAEGHE Secrétaire Général du SN-MCR.